



Lettre ouverte : des décisions bouclées avant d'être débattues

À Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à Monsieur le Maire de Marseille, aux élues et élus métropolitains et municipaux

Marseille, le 14 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Cette semaine, deux assemblées vont voter des décisions qui engagent des centaines de milliers d'habitants pour des années : le conseil de la Métropole jeudi 15 octobre, le conseil municipal vendredi 16.

Dans chaque cas, le constat est le même. Quand une délibération arrive au vote, la négociation a déjà eu lieu, entre institutions, entre groupes politiques, avec les opérateurs privés.

L'assemblée ne débat plus : elle ratifie.

Au Parlement, un projet de loi est une base de départ, amendée au fil des lectures et du débat public. Dans nos assemblées locales, et singulièrement depuis la "gouvernance partagée" à la Métropole, c'est l'inverse. Tout est bouclé en amont, hors de la vue des citoyens.

Quatre dossiers de cette semaine l'illustrent.

1. Les transports : présentés mardi, votés jeudi, appliqués le 1er novembre

La nouvelle grille tarifaire de la RTM a été présentée à la presse mardi 13 octobre. Elle sera votée jeudi 15 et s'appliquera dès le 1er novembre. Ses principaux changements :

- le ticket passe de 1,80 € à 2 € ;
- l'abonnement mensuel passe de 40 € à 46 € ;
- la gratuité prend fin pour les plus de 65 ans imposables, qui paieront 274 € par an.

Un tarif de 20 € par an est créé pour les jeunes boursiers, les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, de l'AAH et les seniors non imposables. La modulation selon le quotient familial est renvoyée à septembre 2027.

Ce « bouclier social » repose sur des seuils, et les seuils créent des ruptures. Le Collectif des écoles de Marseille a fait le calcul pour une famille avec deux collégiens :

- avec 2 105 € de revenus mensuels, elle touche les bourses et paie 40 € de transport par an ;
- avec 2 107 €, elle perd les bourses et paie 440 €.

Soit 640 € de perte nette pour 2 € de revenus en plus. Deux jours séparent la présentation publique de ce barème de son vote, et aucune étude d'impact sur les familles juste au-dessus des seuils n'a été rendue publique.

2. Le réseau de chaleur Nord-Est : la commission consultée deux jours avant le vote

Vendredi, le conseil municipal votera le principe d'une délégation de service public de 27 ans pour un réseau de chaleur de 46 km dans les 13e, 14e et 4e arrondissements. Les investissements sont estimés à 115 M€, et le rapport de présentation précise « 27 ans minimum ». L'étude de faisabilité sur laquelle repose ce choix n'est pas jointe au dossier. Aujourd'hui même, mercredi 14 octobre, la commission consultative des services publics locaux se réunit pour rendre son avis sur cette délégation. C'est là que siègent les associations d'usagers. Le rapport est pourtant daté du 18 août : la Ville a eu deux mois pour la convoquer, et elle le fait seulement deux jours avant le vote. Des pratiques que nous croyions révolues.

Le projet de délibération était public avant même cette réunion. Il vise déjà « l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 octobre 2026 ». Cet avis n'a donc aucune chance de modifier le projet. Il servira seulement à acter un choix déjà fait.

Le Collectif des écoles de Marseille a détaillé ces points dans une tribune : marsactu.fr/agora/une-dsp-sur-27-ans-minimum-sans-letude-publique.

3. Le datacenter de Saint-Louis : la consultation après l'engagement

Le projet de datacenter porté par ESL Properties (Edged Energy) sur l'ancienne sucrerie Saint-Louis fait l'objet d'une consultation du public jusqu'au 24 novembre.

La réunion publique de clôture est prévue le 17 novembre au centre municipal d'arrondissements Denis-Papin.

Or l'étude d'impact du promoteur indique que la Ville a déjà donné son accord pour intégrer la chaleur du datacenter au réseau de chaleur Nord des 15e et 16e. Aucun rapport municipal ne le mentionne. Les habitants l'apprennent par le dossier du promoteur, pendant une consultation censée éclairer une décision qui semble déjà prise.

4. Félix-Pyat : démolir au rythme d'Euroméditerranée

La tour B du parc Bellevue, au 143 rue Félix-Pyat, compte 20 étages et 166 logements. Sur ses 168 lots :

- 144 appartiennent au bailleur Marseille Habitat ;
- 3 appartiennent à la Ville ;
- 21 appartiennent à des propriétaires privés, dont environ huit l'habitent.

Sa démolition est financée par l'ANRU. Les documents publics en donnent les raisons : l'obsolescence du bâti, son statut d'immeuble de grande hauteur, un avis défavorable de la commission de sécurité incendie en mai 2024.

Mais ils citent aussi, en toutes lettres, “son positionnement géographique à la frange de l'opération Euroméditerranée et de Docks Libres”.

La convention signée en février 2025 entre la Métropole et Euroméditerranée est plus explicite encore. Le terrain libéré doit accueillir

des équipements “dimensionnés pour répondre aux besoins d'importants projets situés à proximité immédiate”. Ces projets sont le parc Bougainville et les programmes immobiliers de la Pointe de Lesseps, les Docks Libres et la future piscine Bougainville. Les études sont conduites par Euroméditerranée, la Métropole les finance et “pilote la concertation”.

La reconstitution des logements démolis est, elle, « mutualisée à l'échelle de la Métropole ». Rien ne garantit donc que les familles relogées resteront à Saint-Mauront, un quartier que la Métropole décrit elle-même comme l’“un des quartiers les plus pauvres de France voire d'Europe”.

Dans les offres de logements sociaux présentées par les élus le 5 octobre, 80% de l'offre promise aux habitants de la tour B seraient au fond du 15eme arrondissement, dans Zoccola et aux Fabriques de Bouygues. Un sacré "nettoyage du centre ville !”

En 2026, la Métropole a lancé une étude sur plus de 3 000 logements privés de Saint-Mauront Ouest et de la Butte Saint-Mauront. Selon nos informations, le conseil de jeudi doit confier à Euroméditerranée une nouvelle étape de ce remodelage.

La démolition de la tour B figure au programme de rénovation urbaine depuis 2021. La concertation, elle, n'a été ouverte qu'à la fin de l'année 2025. Le calendrier glisse désormais vers 2031, date annoncée de la démolition alors que la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) commencera dès le premier trimestre 2027 et que les relogements se feront à partir du 2ème trimestre, pendant que les habitant·e·s continuent de vivre dans des conditions indignes, les habitant·e·s peuvent choisir de rester dans le quartier !!!

Un même fonctionnement, les mêmes perdant·e·s

Tarifs, énergie, numérique, logement : à chaque fois, les documents arrivent tard ou incomplets. Les commissions sont consultées pour la forme, et la consultation intervient après la décision. Les accords entre institutions et opérateurs précèdent systématiquement le débat public.

Ce fonctionnement renforce les inégalités sociales et territoriales. Ceux qui paient sont les familles juste au-dessus des seuils, les locataires des quartiers Nord et les habitants de Félix-Pyat.

Lorsque les citoyens n'ont plus de prise sur les décisions publiques, alors la colère cherche d'autres débouchés : la rue, les facs, les lycées, et

l'extrême droite, qui sait récupérer ce sentiment de dépossession. Notre ville mérite mieux, les habitants également.

Nos demandes

1. Publier l'intégralité des dossiers, études et annexes comprises, au moins un mois avant chaque vote. Réunir les commissions consultatives assez tôt pour que leur avis puisse modifier un projet, et ne plus viser dans une délibération un avis qui n'a pas encore été rendu.
2. Pour les transports, publier une étude des effets de seuil et instaurer dès maintenant une tarification progressive, sans attendre septembre 2027.
3. Pour le réseau de chaleur Nord-Est, reporter le vote jusqu'à la publication de l'étude de faisabilité et sa présentation à la commission consultative.
4. Pour le datacenter de Saint-Louis, rendre publics les engagements déjà pris par la Ville avant la fin de la consultation, le 24 novembre.
5. Pour Félix-Pyat et Saint-Mauront, publier les études conduites par Euroméditerranée et les conditions qui lui sont confiées. Adopter avec les habitants une charte de relogement garantissant le droit de rester dans le quartier.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous sur chacun de ces dossiers. Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération citoyenne.

Un Centre-Ville Pour Tous (CVPT)

Sources

- [Tribune du Collectif des écoles de Marseille sur le réseau de chaleur Nord-Est \(Marsactu, Agora\)](#)
- [Convention d'intervention foncière Félix-Pyat, conseil municipal du 25 avril 2025](#)
- [Convention de financement Métropole et Euroméditerranée, Bellevue, 27 février 2025](#)
- [Ajustement mineur n°2 du NPNRU, Métropole, 17 février 2026](#)